



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du médecin cantonal
Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne

A tous les cabinets dentaires et les cabinets d'hygiénistes

Service du médecin cantonal SMC
Kantonsarztamt KAA

Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne
T +41 26 305 79 80
www.fr.ch/smc

—
Réf : PM/fe
Courriel : smc@fr.ch

Villars-sur-Glâne, le 17 mars 2020

Recommandations COVID-19

Cher-ère-s Collègues,

L'évolution rapide de l'épidémie de Covid-19 impose à tous une prise de conscience :

- Limiter la propagation du virus est essentielle afin de contenir le nombre de personnes atteintes, protéger les personnes vulnérables, éviter de mettre en état de saturation intenable le système de santé et permettre de sauver des vies ;
- Lorsque le virus circule dans la population, comme c'est le cas actuellement, toute personne, à fortiori tout patient qui présente une symptomatologie compatible (fièvre et /ou symptômes respiratoires), doit être considérée comme un cas de COVID-19.

En cabinet dentaire, les faits suivants sont relevés :

- La proximité entre les personnes (< 2 mètres) est importante et le risque de transmission par gouttelettes est élevé ;
- L'utilisation de matériel rotatif (turbine, contre-angle...) ou d'ultra-sons augmente l'aérosolisation des gouttelettes de salive et donc le risque de contamination.

En application de l'art. 10a de l'ordonnance fédérale 2 COVID-19, les cabinets dentaires doivent renoncer à tous les traitements et interventions non urgents. S'agissant des cabinets d'hygiénistes dentaires, ils ne prennent en principe pas en charge des cas urgents et sont dès lors censés interrompre complètement leur activité.

La procédure suivante devrait être respectée lors de la prise en charge des patients **dans le cadre d'un traitement d'urgence dentaire** :

1. Le patient présente des symptômes d'infection respiratoire ou de fièvre

La prise en charge de ce type de patient peut engendrer des aérosols contenant des particules virales durant l'acte. Afin de protéger le personnel, des mesures spécifiques doivent être appliquées (masque ultra filtrant, ventilation de la salle d'examen). Dans ce contexte, l'attitude suivante est proposée :

Adresser le patient à la consultation odontostomatologique du HFR

- **Contacter la consultation par téléphone au 026 306 36 40 avant toute orientation.**

2. Le patient ne présente aucun symptôme d'infection respiratoire ou de fièvre

- Demander au patient de se laver les mains au savon ou de se frictionner les mains avec une solution hydroalcoolique dès son arrivée au cabinet, éviter de se toucher le visage ;
- Limiter au maximum la présence de patients en salle d'attente (idéalement un patient à la fois, sinon permettre de respecter une distance de 2 mètres entre les personnes) ;
- Aération régulière des locaux, suppression des journaux et jouets en salle d'attente, désinfection régulière des poignées de portes ;
- **Port d'un masque en continu durant toute la journée pour le personnel (même en dehors de la réalisation du soin) ;**
- **L'ensemble des Précautions Standard doit être scrupuleusement respecté lors des soins (port du masque, hygiène des mains, port des gants, protection oculaire, désinfection des surfaces de travail entre chaque patient) ;**
- **En fonction de l'acte à réaliser, limiter au maximum l'utilisation de matériel rotatif (turbine, contre-angle...), utiliser une digue lorsque cela est possible.**

Mesures pour le personnel

- Les membres du personnel présentant des facteurs de risques de développer une forme grave d'affection COVID-19 doivent être mis en éviction de toute activité professionnelle ;
- Les membres du personnel qui présentent des symptômes (toux, fièvre...) doivent rester à domicile jusqu'à la fin des symptômes + 24h. S'ils sont testés positifs au COVID-19, isolement à domicile pour une durée de **10 jours minimum après le début des symptômes et après 48 heures sans symptômes**.

Ces recommandations sont susceptibles d'évoluer en tout temps en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques.

Les recommandations actualisées sont disponibles par les canaux d'information suivants :

Site internet dédié aux professionnels de la santé : <https://www.fr.ch/smc/sante/institutions-et-professionnels-de-sante/instructions-et-informations-aux-medecins-professionnel-le-s-de-la-sante-et-institutionsecoles>

Site internet OFSP : www.bag.admin.ch

Hotline Coronavirus de l'Etat de Fribourg : 084 026 1700

Nous vous remercions tout particulièrement pour votre précieuse participation à cet effort collectif en cette période difficile.

Veuillez agréer, Cher-ères Collègues, nos meilleures salutations.



Dr Pierre Magnin
Médecin-dentiste cantonal
MHA, Spécialiste en chirurgie orale

Copies

DIRECTION DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES DSAS, Rte des Cliniques 17, 1700 Fribourg
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE SSP, Rte des Cliniques 17, 1700 Fribourg
ORGANE CANTONALE DE CONDUITE SANITAIRE OCS, Rte des Cliniques 17, 1700 Fribourg